



Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-30

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

20 novembre 2024

Date de transmission

en Préfecture :

2 décembre 2024

Date de publication :

2 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON - Rachid TCHINA – Mmes Laurence CHARLE –Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH - Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric PETIT à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mmes Mélinda NOLE et M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2025

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2025, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre et emprunts).

La ventilation des crédits est proposée comme suit :

Chapitres et articles	BP 2024 (prévisions + DM sans les RAR)	BP 2025 (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	21 564.80 €	5 391.20 €
202 - Documents d'urbanisme		
2031 - Frais d'études		5 391.20 €
2051 - Concessions et droits similaires		
204 - Subventions d'équipement versées	3 000.00 €	3 000.00 €
2041412 - Bâtiments et installations		3 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	243 297.50 €	58 574.38 €
2131- Autres bâtiments publics		10 000.00 €
2117 - Bois et forêts		2 574.38 €
212 - Agencements et aménagements de terrains		30 000.00 €
2151 - Réseaux de voirie		10 000.00 €
2153 - Autres réseaux		
2188 - Autres immobilisations corporelles		6 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
2313 - Constructions		0.00 €
TOTAL	267 862.30 €	66 965.58 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite des crédits ouverts

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUBER

